

Paris, le 24 novembre 2025

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant : des propositions ambitieuses qui placent enfin l'enfant au cœur des priorités

Familles de France salue la remise du rapport final de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, fruit de six mois de travaux menés par 130 citoyens tirés au sort au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Des conclusions ambitieuses et une démarche démocratique exemplaire

Les 20 propositions formulées par les citoyens témoignent d'une ambition nécessaire pour repenser en profondeur l'organisation des temps de vie des enfants. Ces travaux, enrichis par la contribution d'un panel de 20 jeunes de 12 à 17 ans, constituent une première mondiale en matière de démocratie participative appliquée aux politiques de l'enfance.

Familles de France salue cette démarche.

L'aide à la parentalité : une avancée majeure

Familles de France se réjouit particulièrement de voir la question des « **temps des parents et de la parentalité** » inscrite parmi les thématiques centrales. La reconnaissance du rôle essentiel de l'accompagnement parental dans l'équilibre des temps de l'enfant représente une avancée majeure. Les familles ne peuvent assumer seules l'organisation complexe des différents temps de vie : elles ont besoin de soutien, de coordination entre les acteurs éducatifs et de politiques publiques adaptées.

À ce titre, Familles de France promeut la création d'un **congé de parents actifs**, constitué d'heures fractionnables et mobilisables tout au long de la scolarité pour permettre une meilleure implication parentale et renforcer la collaboration avec les acteurs de l'éducation.

L'implication des parents demeure **un gage indéniable de réussite scolaire**.

Un ministère de l'Enfance : une nécessité structurelle

Parmi les propositions phares, la création d'un ministère de l'Enfance apparaît comme une évidence. L'enfance ne peut plus être traitée de manière éclatée entre plusieurs ministères. Un ministère dédié garantirait la cohérence indispensable des politiques publiques concernant les différents temps de vie de l'enfant : **scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial et personnel**.

Cette proposition rejoint les demandes portées de longue date par Familles de France pour une **politique de l'enfance globale, ambitieuse et transversale**.

1/2

De la parole aux actes : une mise en œuvre sous vigilance

Si l'ambition et la qualité des travaux citoyens sont saluées, Familles de France sera particulièrement attentive à leur concrétisation. L'exercice démocratique ne peut se limiter à la remise d'un rapport.

Des questions majeures demeurent : **Comment financer le retour à la semaine de 5 jours ? Comment réduire les effectifs des classes alors que 4 000 suppressions de postes d'enseignants sont prévues au budget 2026 ? Comment adapter les bâtiments scolaires et développer l'offre périscolaire sur le territoire ?** L'État ne peut se désengager au profit des collectivités locales au risque d'amplifier les inégalités territoriales et sociales.

Ces contraintes budgétaires et organisationnelles ne doivent cependant pas devenir un prétexte à l'inaction. Elles doivent plutôt ouvrir un débat transparent sur les priorités de la politique publique. **L'enfance est-elle réellement la priorité de la Nation ?**

Familles de France continuera de porter la voix des familles dans ce débat essentiel et restera aux côtés des citoyens de la Convention pour veiller à ce que leurs propositions ne restent pas lettre morte. Nos enfants méritent que leurs besoins soient pleinement placés au centre des décisions collectives.

Le rapport sera présenté aux parlementaires en janvier 2026, puis aux élus locaux avant les élections municipales de mars. Familles de France appelle l'ensemble des responsables politiques à se saisir de ces travaux avec sérieux et à faire preuve de courage pour transformer ces propositions en actions concrètes.

Contact presse :

Emilie Souplet : 06 27 67 20 61